

PRESENTS : Christine TEQUI, Jean-Michel BERGES, Robert DAROLLES, Jean DELPECH, Régine DUQUESNE, Claudine LE GUILLOU, Edmond LOZACH, Francis PILOT, Fatima RAFAI, Catherine UMHAUER,

ABSENTS EXCUSES : Michelle TESSIER,

PROCURATIONS : Daniel CABAUP a donné procuration à Fatima RAFAI

Véronique CHAVANNE a donné procuration à Catherine UMHAUER

Pierre MENASPA a donné procuration à Christine TEQUI

SECRETAIRE DE SEANCE : Edmond LOZACH

Ordre du jour :

- Procès-verbal Conseil Municipal du 14.12.18
- Autorisations à émettre des mandats d'investissement avant le vote du budget (Principal, Lannes, Maison du Haut Salat, Réseau Chaleur)
- Suppression du poste d'attaché territorial
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Dossier DETR 2019
- Dossiers FDAL 2019
- Choix de l'offre concernant la mission d'assistance juridique, administrative et financière
- Demande de dépôt d'œuvre protégée au titre des monuments historiques
- Régularisation emprise parcelle D 2125 à Azas
- SICTOM : Mise en place de nouveaux containers et nouveaux points de collecte
- Informations et questions diverses :
 - Contrat territorial (Souleille des Lannes et autres dossiers à discuter)
 - Choix date de préparation budget 2019
 - Préparation concours de rédacteur Sophie CAZEAUX

1- Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2018 :

Vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Autorisation mandatement dépenses de fonctionnement et d'investissement - Budget COMMUNE

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au vote effectif du budget primitif, l'instruction M14 et le CGCT prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement **dans la limite des crédits ouverts au budget précédent** (budget primitif et délibérations modificatives confondus), soit **1 581 842€**. S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du **quart** de crédits d'investissement ouverts au budget précédent (hors comptes 16 et 18) **soit la somme de 212 739 €**.

Le Conseil Municipal : - **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote et l'adoption du budget 2019 dans les limites du cadre réglementaire. - **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **POUR : 13**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Autorisation mandatement dépenses de fonctionnement et d'investissement - Budget Les Lannes

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au vote effectif du budget primitif, l'instruction M14 et le CGCT prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement **dans la limite des crédits ouverts au budget précédent** (budget primitif et délibérations modificatives confondus), soit **147 753€**. S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du **quart** de crédits d'investissement ouverts au budget précédent (hors comptes 16 et 18) **soit la somme de 30 694 €**.

Le Conseil Municipal : - **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses de fonctionnement et

d'investissement avant le vote et l'adoption du budget 2019 dans les limites du cadre réglementaire. - **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – Autorisation mandatement dépenses de fonctionnement et d'investissement - Budget Maison du Haut Salat

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au vote effectif du budget primitif, l'instruction M14 et le CGCT prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement **dans la limite des crédits ouverts au budget précédent** (budget primitif et délibérations modificatives confondus), soit **110 479€**. S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du **quart** de crédits d'investissement ouverts au budget précédent (hors comptes 16 et 18) **soit la somme de 717 204 €**.

Le Conseil Municipal : - **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote et l'adoption du budget 2019 dans les limites du cadre réglementaire. - **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Autorisation mandatement dépenses de fonctionnement et d'investissement - Budget Réseau Chaleur

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au vote effectif du budget primitif, l'instruction M4 et le CGCT prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement **dans la limite des crédits ouverts au budget précédent** (budget primitif et délibérations modificatives confondus), soit **110 479€**. S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du **quart** de crédits d'investissement ouverts au budget précédent (hors comptes 16 et 18) **soit la somme de 20 096 €**.

Le Conseil Municipal : - **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote et l'adoption du budget 2019 dans les limites du cadre réglementaire. - **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Suppression du poste d'attaché territorial

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En cas de suppression d'emploi ou diminution du nombre d'heures, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire (Centre de Gestion) (favorable à ce jour). Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste d'attaché territorial, inutile pour les besoins actuels du service administratif.

Chaque année pour le vote du budget, un tableau des effectifs est établi et nous devons budgétiser chaque poste avec une grille indiciaire associée. Il est évident qu'un poste d'attaché territorial n'est pas du même ressort qu'un poste d'adjoint administratif. Il faut donc prévoir le budget au plus près du réel, il faut donc supprimer ce poste de catégorie A qui sera remplacé par un poste de catégorie C. (cf point 7)

Le Conseil Municipal : -**DECIDE** la suppression du poste d'attaché territorial. -**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif en remplacement du poste d'attaché territorial dont nous n'avons plus besoin à l'heure actuelle.

En conclusion :

Situation passée : 1 poste catégorie A **Situation proposée :** 3 postes catégorie C
2 postes catégorie C

Le Conseil Municipal : -**DECIDE** la création de l'emploi d'adjoint administratif. - **DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre 012, article 6411. -**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Dossier DETR 2019 : toilettes publiques

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que cette délibération vient en régularisation de la décision prise lors du dernier conseil municipal concernant le dossier de subvention monté pour les toilettes publiques auprès de la DETR.

Je vous propose donc de retenir le plan de financement suivant :

Espace de propreté :	
Montant HT des travaux :	29 000,00 €
DETR (30%) :	8 700.00 €
Autofinancement :	20 300,00 €

Le Conseil Municipal : **-DECIDE** de solliciter la D.E.T.R. pour les travaux de mise en place d'un espace de propreté ; **-APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ; **-DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Dossier FDAL 2019 : toilettes publiques

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet de mise en place de toilettes publiques est prévu pour cette année. Une aide a été sollicitée au titre de la DETR et le dossier peut être subventionnable auprès du département au titre du FDAL.

Je vous propose donc de retenir le plan de financement suivant :

Espace de propreté :	
Montant HT des travaux :	29 000,00 €
FDAL (30%) :	8 700.00 €
Autofinancement :	20 300,00 €

Le Conseil Municipal : **-DECIDE** de solliciter le département au titre du FDAL pour les travaux de mise en place d'un espace de propreté ; **-APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ; **- DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10- Dossier FDAL 2019 : saleuse

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'achat du matériel pour saler les routes pourrait être subventionnable au titre du FDAL. En effet, les agents du service technique nous ont sollicités pour acheter du matériel adapté pour saler. Les conditions ne sont pas les meilleures, et un outil adapté doit être acheté. La saleuse se monte sur le pick-up dans la benne et a une largeur de travail pouvant aller jusqu'à 4m et en autonomie.

Je vous propose donc de retenir le plan de financement suivant :

Saleuse pro :	
Montant HT des travaux :	950.00 €
FDAL (30%) :	285.00 €
Autofinancement :	665.00 €

Le Conseil Municipal : **-DECIDE** de solliciter le département au titre du FDAL pour l'achat d'une saleuse ; **-APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ; **-DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- Dossier FDAL 2019 : Mur Mailliches

Madame le Maire rappelle que pour la réalisation des travaux de voirie, une subvention pourrait être demandée au Conseil Départemental de l'Ariège au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (F.D.A.L.).

Madame le Maire expose que le montant prévisionnel des travaux de la voirie pour 2019, s'élève à **8 510.00 € HT**.

Je vous propose donc de retenir le plan de financement suivant :

Travaux de Voirie « Réfection mur Las Mailliches : 8 510.00 € HT »	
Montant HT des travaux :	8510.00 €
FDAL (30%) :	2553.00 €
Autofinancement :	5957.00 €

Le Conseil Municipal : **-DECIDE** de solliciter le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE pour l'attribution d'une subvention, aussi élevée que possible, au titre du F.D.A.L. 2019, pour la réalisation de ces travaux ; **-APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ; **-DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12- Choix de l'offre concernant la mission d'assistance juridique, administrative et financière

Madame le Maire rappelle qu'il y a eu une commission d'ouverture des plis et d'analyse dans le cadre de l'appel d'offre lancé le 22 octobre 2018 « Mission d'assistance juridique, administrative et financière » le 11 janvier dernier. Le compte-rendu se trouve en annexe. La société Exeme Action a répondu à notre mail du 16 janvier pour compléter sa réponse pour le lot 1. L'entreprise ayant obtenu le plus de points sur l'analyse des plis est la société Itinéraire Avocats pour le lot 1, le lot 2 et le lot 3.

Le Conseil Municipal : **-DECIDE** d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Itinéraire Avocats ; **-DECIDE** d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Itinéraire Avocats ; **-DECIDE** d'attribuer le lot 3 à l'entreprise Itinéraire Avocats ; **-DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au marché.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13- Demande de dépôt d'œuvre protégée au titre des monuments historiques

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par le département dans le cadre de la restauration du château de Foix pour un prêt de la Malle des franchises de Seix au moyen d'une convention.

Le Conseil Municipal mandate Mme Le Maire pour revoir les termes de la convention et en particulier la durée du prêt (3 ans actuellement)

Le prêt pourrait :

- soit être concédé hors période estivale
- soit sur une période moindre.

Le point sera passé au prochain Conseil Municipal.

14- Régularisation emprise parcelle D 2125 à Azas

Madame le Maire expose que deux terrains constituant pour part, l'emprise de la route d'Azas n'ont jamais été régularisés par la Commune et qu'il y a la possibilité et dans l'intérêt de la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par actes administratifs.

Le propriétaire de la parcelle n° D2125 a fait la demande par courrier de cette régularisation

Madame le Maire indique enfin, que s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le conseil municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que les autres parties contractantes et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de ces actes, à savoir Le Maire.

La parcelle concernée est la parcelle Section D n° 2125 à Azas.

Le propriétaire est d'accord pour régulariser cet achat pour la somme de 1 €.

Le Conseil Municipal: **-DECIDE** d'acquérir la parcelle D 2125 pour la somme de 1 euro ; **-DESIGNE** Pierre MENASPA, adjoint, pour signer les actes ; **-DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15- SICTOM : Mise en place de nouveaux containers et nouveaux points de collecte

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une réunion publique organisée par le SICTOM s'est tenue le mardi 15 janvier dernier. Cette réunion avait pour but de discuter de la sécurisation des circuits de collecte. En effet, sur certains emplacements (place du Campourcy, rue René Gaston-Lagorre et rue du Chalet), les agents du SICTOM ne peuvent plus collecter les déchets en faisant des marches-arrières. Ces emplacements ont donc été changés et

sont remontés sur la rue fons de Seix (emplacement réel à définir). Le SICTOM souhaiterait mettre en place des containers plus petits mais mettre plus d'endroits de collecte. Il souhaiterait aussi supprimer la borne de collecte des emballages sur la rue Pujole au départ de la montée du Pouech, car elle est très peu utilisée.

Le Conseil municipal: **-REFUSE** de supprimer la borne de collecte des emballages sur la Rue Pujole au départ vers le Pouech ; **-REFUSE** d'augmenter les points de collecte avec des containers plus petits ; **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 0

16-Informations et questions diverses :

- Contrat territorial (Souleille des Lannes)
Le dossier Souleille des Lannes est en cours pour un dépôt prévisionnel au 15 février qui permettra de faire un premier tour de table des subventions mobilisables.
- Choix date de préparation budget 2019
L'exercice 2018 ne sera clôturé qu'au 31 janvier 2019. Après cette date, le compte administratif pourra être édité et nous aurons une vision du résultat de l'exercice 2018. Il faudra déterminer une date pour la préparation du budget 2019 en fonction du résultat 2018. En priorité le budget de la Maison du Haut-Salat devra faire l'objet d'un vote du compte administratif et du compte de gestion afin de pouvoir récupérer le FCTVA au plus vite.
- Préparation concours de rédacteur Sophie CAZEAUX
Pour information, Sophie CAZEAUX prépare son concours de rédacteur avec la préparation du CNFPT. 20 jours de formations sont prévus jusqu'à la date du concours (3 octobre 2019), dont 11 jours de présentiel à Toulouse ou à Foix, et 9 jours à distance.

Le 1^{er} Mars 2019

PROCURATIONS :

Vote : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Les membres du Conseil Municipal ayant approuvé le compte-rendu :

TEQUI Christine, maire	BERGES Jean-Michel	CABAUP Daniel	CHAVANNE Véronique	DAROLLES Robert
DELPECH Jean	DUQUESNE Régine	LE GUILLOU Claudine	LOZACH Edmond	MENASPA Pierre
PILOT Francis	RAFAÏ Fatima	TESSIER Michelle	UMHAUER Catherine	